

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-PALAIS DU 04 JUILLET 2024

Le quatre juillet deux mil vingt-quatre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Palais, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sur la convocation de Monsieur le Maire, affichée le vingt-cinq juin deux mil vingt-quatre et transmise par voie électronique le vingt-cinq juin deux mil vingt-quatre et sous la présidence de ce dernier.

Présents : M. MASSONDO Charles, Mme CURUTCHET Marie-Jeanne, M. DARRIEUX-JUSON Olivier, M. BOURDE Arnaud, Mme BAUMGARTH Florence, Mme VIVIER Karine, M. CHRISTY Robert, M. ETCHEPAREBORDE Arnaud, M. AYCAGUER Pettan, Mme PREBENDE Amaia, Mme EYHERABIDE Marie, M. GARICOITZ Daniel, Mme AROTCE Marie-Noëlle, M. ASTABIE Arnaud, M. MOAL-DARRIGADE Paul.

Absents : Mme LEGARTO Monique, M. LABORDE Arnaud, Mme HAGET Marguerite, Mme BISCAY DONAPETRY Claudine.

Absents mais avaient donné pouvoir :

Mme LEGARTO Monique donne pouvoir à M. BOURDE Arnaud
M. LABORDE Arnaud donne pouvoir à M. MASSONDO Charles
Mme HAGET Marguerite donne à pouvoir à Mme EYHERABIDE Marie

Secrétaire de séance : Mme CURUTCHET Marie-Jeanne

Après avoir accueilli les participants et constaté que le quorum était atteint, le Président de séance propose de procéder à l'examen de l'ordre du jour suivant :

- Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 06 juin 2024
- Elaboration du Plan Local d'Urbanisme Infra-Communautaire Amikuze - Débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables
- Vote des subventions
- Demande de subvention départementale voirie
- Compte-rendu des commissions
- Questions diverses

0. Approbation des procès-verbaux de la réunion du conseil municipal du 06 juin 2024

Préalablement à la mise en discussion des affaires portées à l'ordre du jour, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 06 juin 2024.

1. DÉLIBÉRATION N° 04072024-1 - Elaboration du Plan Local d'Urbanisme Infra-Communautaire Amikuze - Débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables :

Le Plan Local d'Urbanisme Infra-Communautaire (PLUI) est un cadre pour concevoir et pour guider l'aménagement du territoire à l'horizon 10/15 ans, dans toutes ses dimensions : habitat, économie, équipements, déplacements, environnement, paysage...

Il règlemente la construction, sur chaque parcelle et protège les ressources (eau ; patrimoine agricole, naturel et bâti...). Il s'impose aux demandes de permis de construire, d'aménager, déclarations préalables...

Le territoire du PLUi Amikuze comprend 28 communes.

Par délibération en date du 19 juin 2021, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Pays Basque a prescrit l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Infra-Communautaire (PLUi) Amikuze et définit les modalités de concertation.

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) introduit par la loi Solidarité et Renouvellement Urbains, modifié par la loi Urbanisme et Habitat, puis par la loi Grenelle II et plus récemment par ordonnance, constitue une étape importante dans le processus d'élaboration du PLUi.

Conformément à l'article L.153-12 du Code de l'Urbanisme, le projet de PADD doit être débattu au sein de chaque conseil municipal des communes concernées et du conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération Pays Basque deux mois minimum avant l'arrêt du projet par le Conseil Communautaire.

Le diagnostic du territoire d'Amikuze a permis de dégager les enjeux sur lesquels se basent le PADD. Ce PADD définit :

- Les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques ;
- Les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des énergies renouvelables, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de l'établissement public de coopération intercommunale ou des communes ;
- Il fixe également des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain en cohérence avec la loi Climat et Résilience ;

Ce travail est aujourd'hui proposé au débat et son contenu est exposé dans le sommaire suivant et intégralement présenté en annexe.

Il a ainsi été retenu 3 grands axes comprenant plusieurs orientations issues du projet de territoire de la Communauté d'Agglomération Pays Basque :

AXE 1 : Pour un territoire Amikuze résilient : ménager, valoriser et transmettre notre patrimoine

- **Orientation 1** : Préserver le capital naturel et paysager d'Amikuze
- **Orientation 2** : Valoriser le capital culturel d'Amikuze
- **Orientation 3** : Préserver les ressources en eaux et les sécuriser
- **Orientation 4** : Maintenir le caractère agricole d'Amikuze

AXE 2 : Faire d'Amikuze un territoire durablement vivant et accueillant

- **Orientation 5** : Pérenniser l'accueil démographique et le répartir équitablement
- **Orientation 6** : Permettre à tous de continuer à se loger ici
- **Orientation 7** : Faciliter l'accès à l'emploi et soutenir le dynamisme local en favorisant l'installation, le maintien et l'essor des entreprises
- **Orientation 8** : Affirmer Amikuze en tant que territoire à haut niveau de services

AXE 3 : Pour un territoire engagé, qui repense son modèle d'aménagement et de développement

- **Orientation 9** : Se développer plus sobrement, en tenant compte des capacités d'évolution des espaces bâtis
- **Orientation 10** : Conjuguer durablement développement et qualité

Après cette présentation du PADD, Monsieur le Maire déclare le débat ouvert.

Dans le cadre des ateliers d'élus sur la trame du PADD, un accord est intervenu stipulant un partage de population de 50 % sur la polarité élargie (St-Palais, Aicirits, Béhasque, Amendeux, Arbérats) et 50 % dans les communes alentours. Cette proposition vise à réguler la démographie dans le canton pour éviter que certaines communes se retrouvent en déficit démographique (dont Saint-Palais).

Il convient de conserver du foncier pour répondre aux besoins de logements et de développement des entreprises tout en évitant la surconsommation d'espaces naturels.

Le conseil municipal prend acte de la présentation des orientations générales du PADD puis de la tenue, en séance plénière, d'un débat sur les orientations générales du PADD du PLUi Amikuze en application de l'article L. 153-12 du Code de l'Urbanisme.

2. DÉLIBÉRATION N° 04072024-2 - Vote des subventions

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les propositions d'attribution de subventions qui ont été examinées lors de la réunion de la commission des finances.

Elle précise également que les subventions proposées à l'USSP Pelote (Tournoi yoko garbi), à l'USSP Omnisports et l'Union Commerciale et Artisanale (Poteo et Capucinade) correspondent à des reversements de la compensation de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) par la Communauté d'Agglomération Pays Basque.

Nom de l'association	2024
Association "Les Mixains" (Banda 3 prestations)	1 000,00 €
U.S.S.P. Omnisports	14 364,00 €
Amikuzeko Erreken Lagunak	600,00 €
Association Burgaintzi (2 prestations)	700,00 €
Loisirs et Amitiés	1 000,00 €
Chœur Kantuka	200,00 €
Comité des Fêtes	25 000,00 €
Union Commerciale Amikuze	5 000,00 €
Bithindarrak (2 spectacles)	700,00 €
U.S.S.P. Cyclo Amikuze (Randonnée d'Amikuze)	500,00 €
A.C.C.A.	1 000,00 €
Essor Cycliste	2 800,00 €
Iruzki Taldea (2 spectacles)	700,00 €
Korrika	1 050,00 €
Amikuzeko Gau Eskola	750,00 €
Irulegiko Irratia	500,00 €
Herria	300,00 €
Ikas Bi	150,00 €
Euskal Haziak	150,00 €
Médiabask	150,00 €
EUSKALTZAINDIA	150,00 €
BEGIRADA	1 300,00 €
kanaldude Lagunak	500,00 €
Festimaquettes	750,00 €
Troupe de théâtre de Saint-Palais	1 000,00 €
Comité des fêtes Gibraltar (Chapiteau 2016 €)	2 000,00 €
EHZ	500,00 €
Collège d'Amikuze (Echange Sang.)	1 400,00 €
Ecole maternelle (sorties pédago)	960 €
Ecole primaire (sorties pédagog)	1 240 €
Ikastola	1 000 €

USSP Omnisports (Reversement Clect)	7 442,00 €
Union Commerciale Amikuze (Clect Poteo et Capucinade)	2 659,00 €
USSP Pelote Verst CLECT Tournoi été yoko	1 372,00 €
Amikuzeko Gazteak CLECT 2024	5 050,00 €

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'attribuer les subventions tel que proposé et de reverser les attributions compensatrices telles que présentées.

3. DÉLIBÉRATION N° 04072024-3 - Demande de subvention départementale voirie

Monsieur le Maire informe que le Conseil Départemental accompagne les projets sous maîtrise d'ouvrage communale visant à maintenir le patrimoine existant et les services à la population.

Au titre des espaces publics, des bâtiments, de l'eau et de l'assainissement. Le règlement départemental de soutien aux communes précise les catégories éligibles dont la catégorie « Espaces publics ».

Cette catégorie comprend les travaux de maintien de la voirie communale, des espaces extérieurs publics, des trottoirs, des voies cyclables, des cheminements piétons.

4. Compte rendu des commissions

- Commission linguistique :

Fête de la musique : De très bons échos

Korrika : La commune n'a pas été retenue pour être la ville départ.

Euskal Herria zuzenean : L'affluence a été autant que lorsque cela s'est déroulée à Irissarry. Pas d'incident.

- Commission vie scolaire – éducation – jeunesse – sports :

- Syndicat pour le Fonctionnement des Ecoles Publiques d'Amikuze (SFEPA) :

Lors d'un prochain conseil municipal, il sera prévu de présenter ce syndicat et de discuter de son avenir.

- Personnel SIRP IKAS BIDEA :

Une nouvelle ATSEM a été recrutée suite au départ à la retraite de Mme MINVIELLE. Il s'agit de Mme LARRALDE-SIARD.

- Semaine du Klima :

Elle se déroulera du 05 au 12 octobre 2024.

Une rencontre a eu lieu avec la Société Atlantic Drones pour envisager des prises de vues de Saint-Palais qui pourrait être utilisé dans les sites internet de Bideak et de la Commune.

- Conseil d'école :

Elle aura lieu ce lundi. A ce jour une direction collégiale est assurée.

- Commission travaux – urbanisme - environnement :

Ce mois-ci, la fondation COS envisage de démarrer les travaux à l'Avenue du bois de la ville (construction de 25 logements).

Le permis déposé par la maison médicalisée a été accepté : Projet surface plancher 1231,22 m² sur un terrain de 3724 m², 72 places de parking.

La consultation pour le transfert du musée à Bideak, a été lancée et les offres ont été reçues : 3 offres pour l'aménagement et 3 offres pour la signalétique.

Ces offres sont en cours d'analyse

Concernant l'aménagement du parking en bas du fronton et le cheminement piétons, l'appel d'offre du 13 juin était infructueux. Une seule offre nous est parvenue. Une nouvelle consultation est en cours. L'ouverture des plis est prévue le 17 Juillet.

A la place Jean Errecart et au parking de la poste, le traçage des places en bleu a été effectué. Les arrêtés municipaux seront pris dès la réception de la signalétique. Des bandes jaunes, d'interdiction de stationnement, ont été peintes au niveau de la poste (rue Gambetta), rue des Fors, rue du Jeu de Paume

Une rencontre a eu lieu avec les membres de l'Hôpital concernant la construction d'un centre de dialyse sur le parking situé entre l'hôpital et le collège. La livraison est prévue pour le 1er trimestre 2025. L'accès véhicule sera régulé par l'hôpital. La piste cyclable et piétonne sera parallèle à la voie des véhicules.

Samedi 29 Juin : rencontre avec les associations concernant l'organisation du forum des associations. Le forum aura lieu le samedi 31 août de 10 h à 14 h au marché couvert. Il est souhaitable que les participants se manifestent avant le 15 Juillet.

- Commission commerce – économie – animations, communication :

Une réflexion est menée sur le mode de distribution du bulletin municipal. A ce jour les élus assuraient la distribution. Il pourrait être envisagé que la personne recrutée par l'Union commerciale fasse cette distribution.

6. Questions diverses

Le Conseil Départemental doit réaliser des travaux de rénovation et d'isolation du collège d'amikuze. Les travaux démarreront courant juillet.

Les gens du voyage partiront ce dimanche dans l'après-midi.

La réception des fêtes de Saint-Palais aura lieu le samedi midi.

Les délibérations prises au cours de la séance sont numérotées de 04072024-1 à 04072024-3.

<u>Signature du Maire :</u> 	<u>Signature du secrétaire de séance :</u>
-------------------------------------	--